

La Gazette de la FPS

1ER TRIMESTRE 2008

www.la-fps.fr TV: www.la-fps.com

TRIMESTRIEL / NUMÉROS 42



Europe : la FPS membre de la FEMS

Chirurgiens "PADHUE" : sont-ils compétents ?

Dossier : les PADHUE et la langue française !!!

PAE 2008 : bilan des négociations...

Dernière minute !

CALENDRIER PREVISIONNEL DES COMMISSIONS D'AUTORISATION D'EXERCICE DE LA MEDECINE

Gynécologie obstétrique	: Vendredi 11 avril 2008
Médecine du travail	: Lundi 14 avril 2008
Psychiatrie	: Mardi 15 avril 2008
Pédiatrie	: Jeudi 17 avril 2008
Endocrinologie	: Mardi 13 mai 2008
Néphrologie	: Mardi 20 mai 2008
Réanimation médicale	: Lundi 26 mai 2008
Neurologie	: Vendredi 30 mai 2008
Gériatrie	: Mercredi 11 juin 2008
Gynécologie Obstétrique	: Vendredi 13 juin 2008
Chirurgie Orthopédique	: Lundi 16 juin 2008
Cardiologie	: Vendredi 20 juin 2008

www.la-fps.com

*Le prochain dossier de notre gazette sera consacré :
à la PAF, comment la réussir ?*

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Réforme de l'hôpital

Neuchâteau - Jeudi 17 avril 2008

...

Puisqu'il est question du dévouement du personnel, vous me permettrez d'évoquer la situation des médecins étrangers titulaires d'un diplôme obtenu hors Union européenne. Voilà encore un problème qui traîne, qui traîne au mépris des situations humaines d'ailleurs. Moi, je veux dire que ces médecins étrangers titulaires d'un diplôme obtenu hors de l'Union européenne jouent un rôle important dans certains hôpitaux. Je souhaite que leur travail soit mieux reconnu. Je souhaite que d'ici 2011 il leur soit permis d'accéder, après validation de leurs compétences et de leur expérience, au plein exercice de leur métier, comme cela au moins c'est clair. On ne peut pas continuer dans une espèce de situation de non droit parce que l'on ne trouvait pas de candidat français ou européen, on en a fait venir d'autres et on les maintient dans un système dont personne ne comprend quel est le statut exact.

Les modalités et le contenu des épreuves de leur examen vont donc être aménagés par le ministère de la Santé pour permettre à chacun de faire valoir au mieux ses compétences professionnelles. Écoutez, il faut que la France soit digne à l'endroit de ceux dont elle apprécie par ailleurs le travail.

Ces mesures sont justes et nécessaires. Mais je n'oublie pas cependant que l'Afrique supporte 24% du fardeau des maladies et ne possède désormais plus que 3% du personnel médical et sanitaire. Ils ont 24 % des maladies et 3 % du personnel sanitaire. Aujourd'hui, il y a plus de médecins béninois à Paris que dans tout le Bénin. C'est vrai, je ne veux pas que la France s'engage à son tour dans une opération de pillage des cerveaux. L'immigration ne saurait être considérée comme la solution aux difficultés de l'accès aux soins que connaît notre pays. La réponse réside dans la formation des professions de santé et dans l'organisation des soins sur le territoire. Ne comptons pas sur les autres pour résoudre tous nos problèmes. Comptons d'abord sur nous-mêmes et sur notre capacité à nous adapter



Adresse :

FPS
17 rue de la Bluterie,
94370 Sucy en Brie.

<http://www.la-fps.fr>
<http://www.la-fps.com>

☎ : 06.60.21.78.15

E-mail :
ecinosi@free.fr

Contact-Press

06.63.07.22.34
06.60.58.51.48

Fax :

01.45.17.52.73
04.91.72.49.20

La Gazette de la FPS :

Directeur de la
publication :
J. Amhis.

Rédacteur en chef :
H.J. Tawil

Comité de rédaction :

A. Mdahfar, S. Bramli,
E. Bogossian, S. Dalkilic,
F. Daoudi, G. Darabu,
K. Kerrou, M. Oudjhani,
P. Trujillo, F. Mounir,
M. ElFarra, S. Mesbahy,
A. Touraq, M. Dennawi,
M. Mouloud, L. Boudaoud,
B. Bouzerar, F. Taha,
N. Mourtada.

Impression : Thyssen
Impression, 91 Orsay.

N° de commission
paritaire : 0900S05332.

ISSN : 1762-0120



Chers amis, chers adhérents,

Depuis sa fondation en 1996, la FPS continue à défendre ses idées pour obtenir l'intégration juste, totale et permanente des PADHUE dans le système de santé en France.

Plusieurs lois ont été adoptées, dans cette optique, depuis la Loi Veil de 1995, (Loi CMU-Kouchner en 1999, et enfin la loi Bertrand de 2007).

La FPS lance sa campagne pour amender l'article 83 de cette dernière loi concernant les PADHUE, en générale, et la PAE, en particulier.

Trois amendements sont prioritaires : l'augmentation à 4 possibilités, le droit de concourir, l'accès direct aux commissions des PADHUE ayant validé 10 ans de fonction hospitalière en France et repousser la date butoir pour la liste C de fin 2011 à fin 2015.

La FPS poursuivra ses efforts pour que ces amendements trouvent leur place dans le projet de loi en préparation par le Ministre de la Santé, Mme Rocelyne Bachelot, pour l'automne prochain (projet de loi Santé, Patients, Territoire—SPT).

Ce texte législatif devra aussi modifier les modalités de validation des épreuves de la langue française de la PAE. Et suite à la demande de la FPS, la tutelle proposera l'obtention du certificat de maîtrise de la langue française via les organismes indépendants.

Cette maîtrise de la langue française est légitime pour tout candidat PADHUE à la procédure d'autorisation d'exercice en France. Il est fondamental, comme la demandé la FPS, que cette validation de la maîtrise de l'a langue française soit élargie aux candidats européens qui souhaitent s'installé et exercer la médecine en France.

Pour terminer, je n'hésite pas à répéter les paroles de notre Président : « il faut continuer à travailler, à proposer et à négocier sans relâche pour intégrer le dernier PADHUE ... ».

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances d'été.

Hani-Jean TAWIL

La FPS a réuni l'ensemble de ses délégués le 7 juin 2008. Au cours de cette réunion étaient présents :

- Le bureau national
- Le conseil d'administration
- Les délégués régionaux
- Les représentants et les suppléants siégeant dans les commissions d'autorisation et de qualification

Un bilan a été réalisé sur les négociations poursuivies depuis le début de l'année avec le cabinet ministériel, l'ordre des médecins, la DHOS et le CNG sur la base de nos revendications. Celles-ci ont été clairement exprimées dans notre communiqué du 1^{er} janvier 2008 et définies en 7 points.

1) Les épreuves de français :

Ces épreuves si elles sont corrigées avec rigueur et impartialité peuvent être pour de nombreux candidats, maîtrisant parfaitement la langue de Molière, l'occasion d'améliorer leur moyenne globale.

Pour 2008 et ce, en plein accord avec le CNG, les épreuves de français vont changer de nature. L'épreuve sera sur la base d'un texte choisi et certaines questions de compréhension du texte avec des réponses précises et concises seront posées. Ceci afin de limiter au maximum la subjectivité et de se concentrer uniquement sur la capacité du candidat à comprendre le texte.

A partir de 2009, et après changement du texte législatif, les épreuves de français seront organisées en dehors des épreuves pratiques et théoriques. En effet, pour pouvoir se présenter aux épreuves les candidats devront au préalable obtenir un certificat de maîtrise de la langue française délivré par un organisme indépendant, à titre d'exemple « l'alliance française ». Présente dans plus de 130 pays du globe et bien évidemment en France pour la formation des étrangers. Cet organisme forme, teste et qualifie par l'élaboration de titres et compétences. Le niveau exigé sera le niveau nommé B2 qui validera une compétence de langue française professionnelle et médicale.

Ce certificat présente un triple avantage :

- Les épreuves sont organisées par un organisme indépendant avec des références, un niveau d'exigence précis et une expérience certaine dans l'appréciation de la maîtrise de la langue française. Les épreuves pourront être organisées dans le pays d'origine ce qui facilitera l'accès aux épreuves.
- La dissociation de l'épreuve de français du reste de la procédure est de nature à alléger les épreuves et permettre au candidat de se concentrer sur la partie théorique et pratique avec plus de sérénité.

- L'épreuve de français n'est plus une épreuve éliminatoire.

2) Augmenter les possibilités de concourir à plus de 2 reprises:

Il est évident que toute modification de la nature des épreuves de français passera obligatoirement par une modification du texte de loi. Il est important dès lors pour la FPS de profiter de cette réécriture pour réformer plus en profondeur les textes en vigueur en s'appuyant sur les expériences acquises.

La FPS a toujours milité activement afin que les candidats aient 4 possibilités de se présenter aux épreuves :

- D'une part, ces épreuves s'adressent à des praticiens confirmés et diplômés et ayant un certain nombre d'années d'expérience dans leur pays d'origine et en France. Le seul but des épreuves est d'évaluer avec certitude les connaissances acquises dans un pays hors CE.

- D'autre part, la situation professionnelle des PADHUE est toute particulière. Ces praticiens occupent des postes précaires et mal rémunérés avec des souffrances psychologiques et physiques importantes. Ils sont obligés afin d'améliorer leur maigre salaire de multiplier le nombre de gardes et constitue un pilier indispensable pour les hôpitaux à la permanence des soins. Une telle situation est peu propice à la préparation d'un examen.

La tutelle est favorable à augmenter la possibilité de concourir à 3 reprises. La FPS tentera de convaincre à élargir les possibilités à 4 tentatives en vertu des arguments précités.

3) Accorder l'accès direct aux commissions d'autorisation et de qualification aux PADHUE ayant au moins 10 ans d'exercice en France.

Cet accès direct, s'il est obtenu, ne sera nullement synonyme d'une procédure **automatique** d'autorisation d'exercice. Le nombre d'années d'exercice, même s'il est important pour justifier un passage direct devant les commissions, ne dispensera en aucun cas de l'évaluation des compétences. Il est de la responsabilité de la commission d'évaluer objectivement leurs parcours médical et leur expérience professionnelle.

Il devrait y avoir 3 situations distinctes:

1. Juger le candidat méritant et lui accorder la plénitude d'exercice et la qualification.
2. Juger le parcours insuffisant et proposer au candidat des recommandations en matière de stages et de perfectionnement théoriques et/ou pratiques ainsi qu'une réelle démarche d'obtention de qualification et d'autorisation d'exercice une fois ces formations complémentaires effectuées.

3. Juger les compétences au-dessous du minimum exigé et orienter le candidat vers la liste C.

4) Repousser la date butoir pour la liste C de fin 2011 à fin 2015.

Pour des raisons évidentes, toute augmentation du nombre de possibilités à concourir ne peut être réalisable que si cette date butoir, déjà très courte, est repoussée.

5) Améliorer le statut des assistants associés des lauréats de la PAE.

La publication d'un arrêté, abrogeant certaines mesures restrictives imposées au statut des lauréats PAE est imminente. Désormais ce statut sera assimilé à un statut d'assistant associé. Les Lauréats PAE auront ainsi la possibilité de bénéficier (comme tout autre statut d'assistant) de 15 jours de congé pour la formation médicale continue, 20 jours de RTT, la possibilité d'effectuer des gardes de seniors, la prime de service public exclusif et l'indemnité d'exercice multi-sites.

6- Adapter le rythme et le nombre des commissions aux nombres des lauréats en droit de passer devant les commissions.

- Le nombre de candidats susceptibles d'accéder à ces commissions est estimé à 1000 en 2008.

- En conséquence il faut multiplier les commissions en faisant siéger le président et le suppléant séparément et organiser la réception et le tri des dossiers au niveau des services de la DHOS, afin de raccourcir les délais de transmission des dossiers au conseil de l'ordre.

- La FPS constate avec satisfaction, la prise en compte de sa demande insistante relative à l'organisation des commissions. D'énormes efforts sont fournis par la DHOS et l'ordre des médecins pour l'étude rapide des dossiers et l'adaptation du rythme des commissions.

Le mois de juin 2008 est à cet égard très éloquent : 14 commissions sont organisées dans ce seul mois. Sur la première moitié de l'année 2008, la moitié des 506 dossiers recevables déposés ont été étudiés par l'ensemble des commissions. Ce nombre est équivalent à la totalité des dossiers étudiés sur la totalité de l'année 2007.

Le FPS se félicite de la publication de l'arrêté du 19 mai 2008 fixant la composition des commissions avec nomination, en plus du représentant syndical des PADHUE, d'un suppléant.

Certaines difficultés persistent dans certaines commissions dont notamment celle de la médecine générale. Le nombre de dossiers à étudier par cette commission est important. Ce nombre est en plus alourdi par un nombre relativement important de dossiers avec des « sursis à statuer » imposant un 2ème passage devant la commis-

PAE—article 83 de la Loi

Les trois amendements de la FPS

- 1- Augmenter les possibilités de concourir à 4 fois au lieu de 2.
- 2- Repousser la date butoir pour la liste C de fin 2011 à fin 2015.
- 3- Accorder l'accès direct aux commissions d'autorisation et de qualification aux PADHUE ayant au moins 10 ans d'exercice en France.

sion. Les représentants de la FPS au sein de cette commission agissent avec beaucoup de fermeté et de pédagogie tout en évitant des situations de blocus préjudiciables pour les

candidats.

- D'autre part, la FPS souhaite :

· que ses représentants au niveau des commissions aient la possibilité de prendre en charge les dossiers de candidats en tant que rapporteur de dossier.

· Que les résumés des dossiers nous soient adressés suffisamment à l'avance pour pouvoir les étudier et consulter les dossiers qui peuvent représenter des points de litige. D'ailleurs dans ce cas précis, la FPS recommande la convocation des intéressés pour qu'ils aient la possibilité de donner le maximum de précision sur leur parcours.

- La FPS a exprimé à plusieurs reprises sa préférence pour un examen qui se déroule le mois de mars, comme pour les premières sessions NPA. Les mois de septembre ou octobre présentent deux inconvénients majeurs :

1. L'examen fait alors suite aux vacances scolaires, qui sont pour de nombreux PADHUE une période de surcharge de travail liée aux gardes

2. L'examen de la PAE se trouve aussi trop rapproché du concours de PH ce qui empêche les lauréats de postuler pour ce concours la même année.

7- Préparer et informer les jurys des épreuves PAE :

Il est évident, à la lueur des épreuves 2007, qu'un éclairage ainsi qu'un encadrement de la part de l'administration sur les contours et les règles législatives, faciliterait la tâche ardue des jurys et éviterait toute dérive réglementaire préjudiciable à la crédibilité et à la légitimité de ces épreuves. Des garanties nous ont été données par le CNG afin d'assurer au mieux cet encadrement pédagogique.

Un rendez-vous de négociation, avec le cabinet et la DHOS, est fixé pour la fin du mois de juin 2008 afin de mettre en pratique les modifications législatives nécessaires à l'amélioration de la PAE selon les points déjà exposés.

Un nouveau texte de loi régissant le déroulement de la procédure doit aboutir avant la fin de l'année.

Tous les membres du conseil d'administration de la FPS profitent de l'occasion pour vous souhaiter de bonnes vacances et du courage pour tous ceux qui préparent leurs examens.

La FPS vous invite d'ores et déjà à son congrès annuel qui se tiendra le 22 novembre 2008 à Paris. La mobilisation de tous est essentielle pour appuyer avec force et détermination nos revendications auprès de la totalité des instances (tutelles, députés et sénateurs ...).

**Pour le conseil d'administration de la FPS
Le président de la FPS**

Note de synthèse sur les épreuves de certification de connaissance de la langue française, gérées par le CIEP (Centre international d'études pédagogiques, <http://www.ciep.fr>, tel 01 45 07 60 00), établissement public dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Le but des ces épreuves est de situer les candidats par rapport aux 6 niveaux (A1 à C2) de l'échelle de compétences définie par le Conseil de l'Europe (Cadre européen commun de référence pour les langues CECR). Ce sont des certifications délivrées par le ministère de l'Éducation nationale.

Il existe 2 types d'épreuves: les DELFs/DALFs (Diplôme d'études en langue française/ Diplôme approfondi de langue française) et les TCFs (tests de connaissance du français):

- Il existe 6 niveaux de diplômes: DELFs A1, A2, B1 et B2 et DALFs C1 et C2 de difficultés croissantes (voir détails page suivante).

- Il existe 4 niveaux de TCFs mais dont 1 seul (TCF de base équivalent dans son esprit au TOEFL anglais) concerne les PADHUEs, les 3 autres étant destinés soit à l'inscription en 1^{ère} année de Fac, soit aux personnes désirant travailler dans des organismes internationaux ou au Québec.

Les points communs et les différences entre DELF/DALF, quelque soit le niveau et le TCF sont les suivants:

DELF/DALF (<http://www.ciep.fr/delfdalf/index.php>)

	Différences	Points communs généraux
DELF/ DALF	Obtention d'un Diplôme valable à vie. En cas d'échec, aucun document n'est délivré	- Epreuves orales et écrites sur la compréhension et l'expression. - Se passent dans de très nombreux centres en France et dans les centres culturels des ambassades à l'étranger. - Le nombre d'épreuves organisées par an varie de 2 à 10 selon les centres - Les tarifs des inscriptions varient (parfois de façon importante) selon les centres. - On peut les passer autant de fois que l'on le désire à la condition de repayer l'inscription
TCF	Attestation valable 2 ans qui situe la connaissance du français oral et écrit du candidat, séparément avec une grille en 6 points (voir fichier joint) Tous les candidats reçoivent une attestation de résultats qui les positionne sur l'un des six niveaux du CECR (de A1 à C2). On ne peut donc pas échouer au TCF.	

Il existe 6 niveaux de difficulté croissante et qui sont totalement indépendants (voir fichier joint). Le candidat, en fonction de son niveau, peut s'inscrire directement à l'examen de son choix ou même se présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session.

A chaque niveau les 4 compétences sont évaluées : compréhension orale et production orale, compréhension des écrits et production écrite, chacune notée sur 25.

Il faut 50/100 pour être admis; une note < 5 dans une épreuve est éliminatoire.

En règle générale ce sont les DELF B1 et B2 qui sont demandés dans l'enseignement supérieur (inscription en 2 ou 3^{ème} cycle des universités ou les grandes écoles). Les niveaux A sont très élémentaires et les niveaux C s'adressent à ceux qui veulent faire une utilisation professionnelle du français.

Sur le site du CIEP on trouve, le détail des épreuves pour chaque diplôme (voir fichier joint) ainsi que des modèles d'examen (<http://www.ciep.fr/delfdalf/sujet.php>) .

Les modalités et les coûts d'inscription dépendent de chaque centre agréé (voir liste en fichier joint)

Certains de ces centres préparent également aux épreuves. Le coût et les dates de session sont variables selon les centres. A titre d'exemple:

- Alliance française de Paris: 4 sessions par an (avril, juillet, octobre décembre), coût 145 à 230 euros selon le niveau

- Au CIEP de Dijon: 2 sessions par an (mai et décembre); coût 80 à 130 euros selon le niveau.

CECR	DELTA /DALF	niveau
A1	DELTA A1	Elémentaire
A2	DELTA A2	
B1	DELTA B1	Universitaire général
B2	DELTA B2	
C1	DALF C1	Expérimenté
C2	DALF C2	

TCF

Détails <http://www.ciep.fr/tcf/index.php>

Le TCF comprend :

- **Trois épreuves obligatoires**

Compréhension orale, Maîtrise des structures de la langue (grammaire et lexique) et Compréhension écrite
Au total, 80 items sont présentés **sous forme de QCM**. Les items sont présentés dans un ordre de difficulté progressive allant du niveau A1 au niveau C2 du Cadre européen commun de référence (voir fichier joint, grille du TCF)

- **Deux épreuves facultatives**

Expression orale et Expression écrite. Là encore, elles sont présentées dans un ordre de difficulté progressive allant du niveau A 1 au niveau C 2 .

Il existe plusieurs moyens de s'y préparer <http://www.ciep.fr/tcf/preparation.php> et des exemples de tests (ex <http://www.ciep.fr/tcf/comproral.php>)

Les modalités et les coûts d'inscription dépendent de chaque centre agréé par le CIEP (voir liste en fichier joint).

A la Sorbonne le coût est de 80 euros pour les 3 épreuves obligatoires et de 30 euros pour chaque épreuve facultative). Il y a une session par mois.

Par rapport aux DELF, l'intérêt de ces épreuves est:

- d'obtenir toujours un "document de résultats" et - d'aider le candidat à situer son niveau oral et écrit.

A noter que plusieurs établissements acceptent aussi le TEF (Test d'Evaluation de Français) délivré par la Chambre de Commerce de Paris, basé sur exactement le même principe que le TCF. Le TEF est reconnu par le ministère français de l'Éducation nationale (<http://www.fda.cci.fr/tef>).

Mme Françoise DJEBBAR

[Les liens à visiter...](#)

* **COORDONNEES DES CENTRES AGREES EN France par le CIEP POUR LE TCF**
(à l'étranger : les centres culturels des ambassades)

<http://www2.ciep.fr/tcf/Centres/Liste.aspx>

* **DELTA/DALF** (<http://www.ciep.fr/delfdalf/index.php>)

REVUE DE PRESSE...

**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**

Le Quotidien du Médecin du : 04/04/2008

10es Journées nationales des hôpitaux de proximité

Les fermetures sous toutes les coutures

Les comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité se réunissent demain et dimanche à Ucel, dans l'Ardèche, pour leurs 10es Rencontres nationales. L'occasion de faire le point sur les idées reçues, vraies et fausses, qui circulent sur les petites structures qui perdurent en France.

...

Les hôpitaux de proximité coûtent cher.

FAUX.

Les hôpitaux de proximité n'offrent pas de garanties de sécurité.

ÇA DÉPEND.

Les personnes averties (recrutées parfois parmi leurs défenseurs les plus acharnés) se gardent bien de se faire soigner dans les petits hôpitaux.

OUI, MAIS...

Les médecins ne veulent plus y exercer.

VRAI.

Les hôpitaux de proximité ne tournent qu'avec des médecins à diplôme étranger.

FAUX. « Il y a au moins un médecin étranger dans chaque hôpital en France. On peut considérer qu'un tiers des 35000 médecins hospitaliers est à diplôme étranger », résume le Dr Hani-Jean Tawil, délégué général de la FPS (Fédération des praticiens de santé, qui rassemble des médecins diplômés hors de l'Union européenne). Bien sûr, la présence relative de ces médecins varie avec la taille des hôpitaux. Dans les CHU, ils représenteraient 5 % du corps médical. Un pourcentage montant à 30 % dans les gros centres hospitaliers, à 40 % dans les centres hospitaliers de taille moyenne, à 50 % dans les petits hôpitaux.

En tout état de cause, si solution miracle il y a eu pour les structures de proximité avec les médecins étrangers, elle va disparaître avec le récent dispositif de régularisation de ces praticiens. Logés à la même enseigne que les praticiens « à diplôme français », ils n'auront pas plus de raisons que les autres de choisir ce type d'exercice.

Les maires défendent coûte que coûte leur maintien parce que les hôpitaux sont les premiers employeurs de leur ville.

FAUX.

Sarkozy lance la réforme "majeure" de l'hôpital

(Les Echos, La Tribune, Le Quotidien du Médecin, La Croix, Le Figaro, Le Parisien - 18 avril 2008)

"En déplacement à Neufchâteau, Nicolas Sarkozy a défendu hier son projet de réforme des hôpitaux qui vise à ramener tous les établissements à l'équilibre d'ici à 2012", rapportent *Les Echos*. "Ne souhaitant pas revivre avec la réforme de l'hôpital, la même levée de bouclier qu'avec la carte hospitalière", le gouvernement prudent, promet d'ores et déjà une large concertation avant l'élaboration d'un texte législatif prévu cet automne, note *La Croix*. "Que les choses soient claires : la réforme de l'hôpital, ce n'est pas la fermeture des hôpitaux. Rien ne serait pire que d'imposer de Paris des rapprochements artificiels entre hôpitaux. Ce sont les besoins de la population, sur le terrain, qui nous guideront", a ainsi affirmé le chef de l'Etat dont l'idée centrale est de "responsabiliser" les acteurs de l'hôpital, souligne *Le Quotidien du Médecin*. Point clé du chapitre réorganisationnel de l'hôpital public, les communautés hospitalières de territoire, seront liées à des "financements publics préférentiels". Pour le quotidien, "la carotte ne suffira sans doute pas, par endroits, à dépasser les inimitiés et le refus de voir disparaître des emplois". *La Tribune* met notamment en avant le souhait du président de voir l'hôpital se recentrer sur son "cœur de métier", avec entre-autres, un nouveau partage de l'urgence à mettre en place avec la médecine de ville, le secteur privé, tout en engageant une reconversion vers la prise en charge du grand âge et de la dépendance "afin de s'adapter au vieillissement de la population".



KARINE PIGANEAU

Les chirurgiens « PADHUE » : sont-ils compétents ?

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN

Le Quotidien du Médecin du : 26/03/2008

Un nouveau modèle de rémunération pour tous les chirurgiens

Le rapport « Vallancien » préconise un contrat d'exercice global

Le rapport « Vallancien » sur l'évolution des modes de rémunération pour les 14 000 chirurgiens publics et privés est depuis hier soir sur le bureau de Roselyne Bachelot. Il propose de sortir des schémas actuels (salarial, paiement à l'acte) pour créer un « contrat d'exercice global » à adhésion volontaire signé entre le chirurgien, les futures agences régionales de santé (ARS) et les établissements. Ce contrat fixerait les engagements des praticiens (PDS, évaluation, transparence, tarifs opposables pour les urgences...). En contrepartie, l'acte opératoire serait valorisé et les chirurgiens rémunérés selon une part « majoritaire » à l'activité et une part forfaitaire finançant la PDS et les tâches de non-soins. Un schéma qui favoriserait la convergence entre les secteurs et la restructuration de l'offre chirurgicale.

Un état des lieux accablant

LE Pr VALLANCIEN et les Drs Cuq et Aubart dressent un constat désastreux de la situation de la chirurgie française. *«L'organisation et les modes de rémunération actuel des chirurgiens, tant dans la pratique publique que dans la pratique libérale, ne correspondent plus aux impératifs d'une pratique chirurgicale de qualité accessible à tous sur le territoire.»*

...De même, les auteurs du rapport observent *«une tendance à la substitution des jeunes chirurgiens, chefs de clinique assistants, par des chirurgiens à diplôme étranger qui parfois sont de très bon niveau, mais qui, de par leur formation parfois incertaine, assument dans certains cas des responsabilités qui les dépassent».*

CYRILLE DUPUIS

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN

Le Quotidien du Médecin du : 15/04/2008

Les chirurgiens étrangers en colère

Le rapport que viennent de consacrer le Pr Vallancien, les Drs Cuq et Aubart à l'évolution des modes de rémunération des chirurgiens (« le Quotidien » du 1er avril) a fait bondir à deux titres au moins les médecins à diplôme étranger. Sur la forme, le Dr Jamil Amhis, président de la FPS (Fédération des praticiens de santé), regrette qu'«une fois de plus» les praticiens diplômés hors de l'Union européenne (les « PADHUES ») et leurs représentants soient, avec ce rapport, «mis devant le fait accompli». Sur le fond, une phrase du rapport dit « Vallancien » ne passe pas, qui constate «une tendance à la substitution des jeunes chirurgiens, chefs de clinique assistants, par des chirurgiens à diplôme étranger qui parfois sont de très bon niveau, mais qui, de par leur formation parfois incertaine, assument dans certains cas des responsabilités qui les dépassent». Le Dr Amhis, sur ce point, n'y va pas par quatre chemins et déplore «que l'on écrive que les PADHUES ont pris la place des internes et des chefs de clinique, ce qui est faux et une fois de plus de la désinformation». Au contraire, il estime que «les postes sont occupés par les PADHUES parce que les internes et les chefs ne veulent pas y aller» et affirme par ailleurs qu'il est «ridicule» d'affirmer que les chirurgiens diplômés à l'étranger «assurent des responsabilités au-dessus de leurs compétences». De deux choses l'une, rappelle le Dr Amhis : soit ils n'ont pas leur équivalence et ne peuvent donc pas exercer seuls – ils sont alors «sous l'autorité et la responsabilité d'un PH» – ; soit ils sont qualifiés et donc «passés devant les commissions ordinales et reconnus comme compétents».

«De grâce, plaide le président de la FPS, cessez la langue de bois et n'utilisez pas les PADHUES pour oser fermer des structures non viables et que vous dites dangereuses.»

K. P.

Europe : La FPS membre de la FEMS

La FPS a participé à l'AG de La Fédération Européenne des Médecins Salariés (FEMS) du 15 au 18 mai 2008 à Prague.

Après 2 années de statut de "membre observateur" , nous avons présenté notre candidature pour une adhésion pleine.

Ceci a été accepté par **un vote à l'unanimité** des pays participants.

La FPS a également présenté un document concernant la problématique de migrations des PADHUE et la démographie médicale. Ce document a été très apprécié et il a été demandé à la FPS de poursuivre ceci à propos des autres pays européens.

Rapport FPS en français

http://www.la-fps.fr/F08-044_FR_Rapport_FPS_PADHUE.pdf

Rapport FPS en anglais

http://www.la-fps.fr/F08-044_EN_Report_FPS_NonEU_diplomas.pdf

La FPS participera aux commissions de "reconnaissance de diplômes et qualifications" et "démographie médicale" au sein de la FEMS.

Europe

La FPS membre de la FEMS

Après y avoir occupé pendant deux ans un siège de « membre observateur », la Fédération des praticiens de santé (FPS, qui représente en France les praticiens diplômés hors de l'Union européenne – PADHUE) est devenue membre à part entière de la Fédération européenne des médecins salariés (FEMS). C'est le Dr Serdar Dalkilic qui représente la FPS à la FEMS où il va notamment étudier la question des migrations des PADHUE dans les pays de l'Union.

Le Quotidien du Médecin du : 05/06/2008

Information sur PAE session 2008

L'arrêté organisant les épreuves PAE 2008 sera publié sous peu.

Très probablement avant la fin de la semaine.

L'ouverture de la période de dépôts des dossiers est prévue pour le 5 mai.

L'examen/concours sera organisé du 30/09 au 23/10/2008.

Les corrections du 17/11 au 19/12 (Résultats avant Noël)

Agenda de la FPS...

- samedi 17 novembre 2007 : 11^o congrès national
- samedi 26 janvier 2008 : Bureau de la FPS
- samedi 29 mars 2008 : CA de la FPS

- samedi 7 juin 2008 : CA de la FPS

- samedi 11 octobre 2008 : 7ème séminaire

samedi 22 novembre 2008 :
12ème congrès national

La FPS a organisé la 1ère session d'information sur la PAE

(Procédure d'autorisation d'exercice)

le 26 janvier 2008 à Paris à 14h00... Hôpital TENON Amphithéâtre
Antoine Béclère

les 246 participants qui ont fait le déplacement à l'amphithéâtre de l'hôpital Tenon, ont reçu l'enregistrement DVD de la session.

Il a été envoyé à nos adhérents qui en feront la demande à Mme Eliane CINOSI...
ecinosi@free.fr 06 60 21 78 15

LE JOURNAL OFFICIEL

PAE = PAPE = NPR :

- Arrêté du 30 janvier 2008 fixant la liste des personnes ayant satisfait aux épreuves mentionnées aux articles L. 4111-2-1 et L. 4221-12 du code de la santé publique (session 2007). JO du 5 février 2008
http://www.la-fps.fr/Arrete_du_30_janvier_2008_laureats_PAE.pdf

- Arrêté du 21 décembre 2007 portant annulation des épreuves de vérification des connaissances et de maîtrise de la langue française mentionnées à l'article L. 4111-2-1 du code de la santé publique dans la profession de chirurgien-dentiste (session 2007)
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SJS0774863A>

- Arrêté ouverture épreuve PAE 2008 JO du 3 mai 2008.
http://www.la-fps.fr/arrete_ouverture_epreuve_PAE_2008.pdf

CET indemnisation

Décret d'application publié au JO le 16 mai 2008

Décret no 2008-455 du 14 mai 2008 relatif aux modalités d'indemnisation des jours accumulés sur le compte épargne-temps des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé.
http://www.la-fps.fr/cet_indemnisation_jo_16mai2008_fps.pdf

Publication des postes de PH 2008

publié le 13 avril 2008 au journal officiel
http://www.la-fps.fr/postes_ph_publication_2008.pdf

PAE : les commissions de qualification et autorisation d'exercice

Un arrêté en date du 19 mai (publié au « Journal officiel » du 7 juin) installe des suppléants dans les commissions de qualification chargées de délivrer les autorisations d'exercice par spécialité aux médecins à diplôme étranger ayant satisfait aux épreuves de sélection nationale (examen ou concours de la PAE). Ce renforcement des effectifs des commissions, demandé par la FPS (Fédération des praticiens de santé), leur permet de se réunir tous les trois mois et non plus une fois par an, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Le Quotidien du Médecin du : 12/06/2008

Pour obtenir plus des détails, tapez www.la-fps.fr. N'hésitez pas à réagir à ces dossiers en écrivant à la FPS

Sommaire

Calendrier des commissions PAE	Page 2
Discours de Mr le Président de la République	
Editorial	Page 3
Communiqué de la FPS : bilan des négociations de la PAE 2008	Pages 4 et 5
www.la-fps.com (TV)	
Dossier : les PADHUE et la langue française...	Pages 6 et 7
Revue de presse :	Pages 8 et 9
- 10 ^{ème} journée nationale des hôpitaux de proximité.	
- Sarkozy lance la réforme « majeure » de l'hôpital	
- Un nouveau modèle de rémunération pour tous les chirurgiens.	
- Les chirurgiens étrangers en colère.	
- Europe : la FPS membre de la FEMS.	
Info Flash de la FPS	Page 10
PAE session 2008	
Agenda de la FPS...	
Journal officel	
Sommaire	Page 11
Notre site : www.la-fps.fr	



	BULLETIN d'ADHESION 2008 Membre de l'INPH www.la-fps.fr	Votre Photo...
---	--	----------------

1^{ère} inscription. Renouvellement. Changement d'adresse
Y compris l'abonnement à la gazette de la FPS ; votre chèque est à libeller à l'ordre de la FPS.
 J'adhère à la FPS, ci-joint ma cotisation pour l'année 2008. Cette cotisation est toujours de 50 euros.
Mode de paiement : chèque. liquide
Nom : Jeune fille : Sexe : F..... M
Prénoms :
Date de naissance : Nom de votre Parrain :
Votre inscription à l'Ordre de la Profession :
 Non Oui / si oui, N° de l'Ordre:

Où souhaitez-vous recevoir votre courrier ? Adresse personnelle Adresse professionnelle
Adresse : Personnelle Professionnelle
.....
.....
.....
Tél Tél
 Portable

Spécialité : Fonctions actuelles : depuis - date...

Date

Signature

Un reçu vous sera adressé par retour de courrier en vue de la déduction fiscale dans le cadre des frais professionnels.

MERCI D ADRESSER VOTRE COTISATION et VOTRE BULLETIN D'ADHESION
A NOTRE SECRETAIRE

Eliane Cinosi, 6 rue des hirondelles 91420 MORANGIS

☎ : 06.60.21.78.15. – Email : ecinosi@free.fr

